

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

20 novembre 2017 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 novembre 2017, à 20 h 05, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire  
Martin Lefebvre, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller  
Jacques Loiselle, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
M<sup>mes</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère  
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présents à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier et M. Daniel Grenier directeur général adjoint, de la Ville de Ville-Marie.

324-11-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 6 novembre 2017
6. Administration
  - 6.1 Approbation des comptes du mois d'octobre 2017
  - 6.2 Avis de motion – Règlement n° 519 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions
  - 6.3 Présentation du projet de règlement n° 519 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions
  - 6.4 Avis de motion – Règlement n° 520 Tarification des services tendus (Exercice financier 2018)
  - 6.5 Présentation du projet de règlement n° 520 Tarification des services tendus (Exercice financier 2018)
  - 6.6 Calendrier des séances du conseil 2018
  - 6.7 Appel d'offres – Site Internet

- 6.8 Financement municipal – Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes.
- 7. Sécurité publique
  - 7.1 Approbation – Calcul de la Quote-part 2017 – Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)
- 8. Transport
  - 8.1 Remise en état des infrastructures du Ministère des Transports à la zone des travaux – 10, rue St-André
- 9. Urbanisme et développement du territoire
  - 9.1 Dérogation mineure – 25, rue Dollard
  - 9.2 Représentant – Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services – Notre-Dame-du-Nord
  - 9.3 Projet de lotissement et de développement de terrains – Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme
- 10. Loisirs et culture
  - 10.1 Avis de motion – Règlement n° 521 – Tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) Exercice financier 2018
  - 10.2 Présentation du projet de Règlement n° 521 - Tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) Exercice financier 2018
  - 10.3 Nomination de la personne responsable de la bibliothèque la Bouquine – Réseau biblio
- 11. Divers
- 12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

325-11-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION**

326-11-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'octobre 2017, s'élevant à 250 530,23 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 92 707,21 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2017 s'élevant à 198 648,22 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-11-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 519 STIPULANT UNE TARIFICATION PORTANT SUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS OCCASIONNÉES DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

M. Martin Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n<sup>o</sup> 519 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnés dans le cadre de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-11-17

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 519 STIPULANT UNE TARIFICATION PORTANT SUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS OCCASIONNÉES DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

M. Martin Lefebvre, conseiller présente le projet de règlement n<sup>o</sup> 519 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnés dans le cadre de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

329-11-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 520 TARIFICATION DES SERVICES RENDUS (EXERCICE FINANCIER 2018)

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement n<sup>o</sup> 520 tarification des services rendus (Exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-11-17

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 520 TARIFICATION DES SERVICES RENDUS (EXERCICE FINANCIER 2018)

M. Yves S. Bergeron, conseiller présente le projet de règlement n<sup>o</sup> 520 tarification des services rendus (Exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-11-17

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c. C-19) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances débuteront à 20 h :

lundi 22 janvier	lundi 16 juillet
lundi 19 février	lundi 20 août
mardi 13 mars	mardi 4 septembre
lundi 26 mars	lundi 17 septembre
lundi 9 avril	lundi 1 <sup>er</sup> octobre
mardi 23 avril	lundi 15 octobre
lundi 7 mai	lundi 5 novembre
mardi 22 mai	lundi 19 novembre
lundi 4 juin	lundi 3 décembre
lundi 18 juin	lundi 17 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES – SITE INTERNET

Ce point est reporté à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-11-17

FINANCEMENT MUNICIPAL – MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

333-11-17

#### APPROBATION – CALCUL DE LA QUOTE-PART 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

CONSIDÉRANT QUE la création de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) était déjà prévue au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'entente intermunicipale créant la RISIT a été autorisée par les conseils respectifs des municipalités concernées dès avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la création de la RISIT a fait l'objet d'un avis ministériel décrétant sa constitution le 2 juin 2017, publié dans la gazette officielle du Québec le 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres connaissaient les conditions de mise en place de la RISIT, incluant son budget de fonctionnement 2017 et la mise en commun de certains actifs immobiliers et mobiliers des services d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'équité entre les municipalités membres est un aspect essentiel dans l'atteinte des objectifs de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des activités des différents services d'incendie devait se faire malgré la création imminente de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs du service ont pris en charge dès le début de l'année 2017 le service opérationnel terrain pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des casernes, véhicules et équipements transférés à la RISIT devait se faire sur une base équitable entre les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les budgets 2017 respectifs des municipalités membres prévoyaient une quote-part RISIT;

CONSIDÉRANT QUE c'est une première et qu'afin de déterminer équitablement la quote-part pour l'exercice 2017, les données financières de l'ensemble des municipalités participantes ont servi au calcul de la quote-part;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des budgets 2017 de l'ensemble des municipalités membres le budget disponible pour la quote-part à la RISIT est de 510 058 \$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres ont déjà taxé leurs citoyens pour les fins du service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses inscrites aux registres comptables des municipalités membres du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 profitent à l'ensemble de celles-ci et respectent l'objet de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'un excédent des revenus sur les dépenses est prévu;

CONSIDÉRANT QUE pour son fonctionnement et son fonds de roulement la RISIT a un besoin de liquidité;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT prévoit un remboursement du prêt de la valeur calculée de son service sur une période de 10 ans selon l'article 17 prévue à l'entente soit un montant de 61 905 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie des dépenses qui sera déboursée du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 par la municipalité sera remboursée par la RISIT.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'aux fins du calcul de la quote-part 2017, la mise en commun des dépenses respectives des municipalités participantes qui sont sous la responsabilité de la RISIT inscrites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit prise en compte.

QUE la participation municipale soit calculée en fonction de l'entente signée pour un budget total de 510 058 \$ pour les dépenses de fonctionnement.

DE VERSER la quote-part 2017 pour le fonctionnement et le montant de compensation annuel pour mise de fonds de départ selon l'article 12 prévue à l'entente soit un montant de 143 072 \$ pour le fonctionnement et un montant de 50 261 \$ pour le paiement de la dette à long terme (investissements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***TRANSPORT***

334-11-17

#### **REMISE EN ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À LA ZONE DES TRAVAUX – 10, RUE ST-ANDRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé d'urgence au remplacement d'un couvert de regard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits afin d'assurer la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont incomplets et que nous sommes en période hivernale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER auprès du ministère que la Ville de Ville-Marie s'engage à la remise en état de l'infrastructure, dès que possible au printemps 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

335-11-17

**DÉROGATION MINEURE – 25, RUE DOLLARD**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure n° 2017-09 du 25, rue Dollard;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ont été déclarées dans le certificat de localisation préparé par M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 2 août 2017 :

- Relativement au garage, il devrait se situer à au moins un mètre (1m) de la limite sud-ouest de l'emplacement. Il se situe à des distances variant entre soixante-dix-huit centièmes de mètre (0,78m) et soixante-huit centièmes de mètre (0,68m) de cette limite en allant de l'est vers l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE les irrégularités ne respectent pas les marges de recul comme le prescrit le règlement de zonage n° 458;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2017-09 du 25, rue Dollard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-11-17

REPRÉSENTANT – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES – NOTRE-DAME-DU-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article la composition d'un comité intermunicipal d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera composé d'un membre de chacun des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité devra se rencontrer au moins une fois par année.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loisel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M<sup>me</sup> Adèle Beauregard, conseillère soit nommée représentante au comité intermunicipal d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE LOTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE TERRAINS – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Ce point est reporté à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***LOISIRS ET CULTURE***

337-11-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 521 – TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE, HALTE CAMPING ET MARINA) EXERCICE FINANCIER 2018

M. Martin Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement n<sup>o</sup> 521 tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) Exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



338-11-17

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N° 521 - TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE  
JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE, HALTE CAMPING ET  
MARINA) EXERCICE FINANCIER 2018

M. Martin Lefebvre, conseiller présente le projet de règlement n° 521 tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) Exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-11-17

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE LA BOUQUINE – RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Annie Drolet au titre de responsable de la bibliothèque La Bouquine;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une responsable de la bibliothèque La Bouquine.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M<sup>me</sup> Josianne Bergeron au titre de responsable de la bibliothèque La Bouquine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***DIVERS***

340-11-17

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE – CONSEIL  
D'ADMINISTRATION RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA  
SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE M, Dominik Pelletier a été nommé représentant sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) selon la résolution 308-10-17;

CONSIDÉRANT QUE M. Pelletier est un pompier faisant partie de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE M. Pelletier doit respecter le code d'éthique;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès du service juridique, il pourrait se présenter multiples situations pour lesquelles M. Pelletier devra se retirer des décisions et déclarer son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE pour la bonne gestion de la RISIT il est souhaitable de remplacer M. Pelletier au sein du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Martin Lefebvre comme nouveau membre du comité incendie de la Ville.

DE NOMMER M. Martin Lefebvre comme nouveau représentant du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

341-11-17

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis de dépôt du rôle de perception, le secrétaire-trésorier dresse un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE la liste des taxes à recevoir est déposée par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont informés que l'administration municipale procède à des ententes auprès des citoyens et que ceux-ci paient tous les intérêts inhérents;

CONSIDÉRANT QU'après analyse les membres du conseil considèrent que la situation est sous contrôle et qu'aucune perte n'est prévue pour la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des taxes à recevoir comme déposée.

DE NE PAS ordonner de vendre les immeubles pour défaut de paiement de taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-11-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier